

SERVICE DE CARDIOLOGIE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée</i> <i>08.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée</i> <i>08.03.2018</i> <i>Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de soins médicaux, prenant en charge des patients présentant des problèmes cardio-vasculaires qui sont de nature à nécessiter une exploration diagnostique et un traitement de nature non-invasive. Il est en mesure d'assurer la défibrillation, la thrombolyse coronaire, le placement d'un stimulateur cardiaque provisoire, la prise de la pression cardiaque droite et de tension intra-artérielle. Le service de cardiologie a recours aux soins de kinésithérapie et dispose d'un accès au plateau médicotechnique d'investigations cardiocirculatoires d'électrocardiographie, d'échocardiographie, de cyclométrie et de monitoring de Holter. Il dispose d'un lien fonctionnel direct avec un service d'urgence et un service de soins intensifs établis sur le même site. Il dispose également d'un lien fonctionnel direct avec le service de cardiologie interventionnelle et de chirurgie cardiaque et un service de chirurgie vasculaire, soit au sein du même établissement, soit dans un autre établissement sur base d'une convention écrite.				
Niveau national		Planification <i>(Loi hospitalière modifiée</i> <i>08.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	Situation au 01.07.2025	Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au</i> <i>31.12.2030</i>
	Services Antennes	4 services /	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne
	Nombre de lits minimum/service	14 lits	20 lits	20 lits	20 lits
	Nombre de lits au niveau national	140 lits maximum	117 lits	104 lits	119 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	CHdN-Ettelbruck : 20 lits¹	CHL-Centre : 35 lits	32 lits dont - Service : CHEM-Esch : 26 lits - Antenne : CHEM-Niederborn : 6 lits	HRS-Kirchberg : 30 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2025	CHdN-Ettelbruck : 20 lits	CHL-Centre : 34 lits dont 6 lits de soins intensifs	CHEM-Esch : 20 lits² dont 6 lits de soins intensifs	HRS-Kirchberg : 30 lits dont 4 lits de soins intensifs
Équipements nécessitant de personnel hautement qualifié	/	/	/	HRS-Kirchberg : 1 appareil EMG (Nihon Kohden Neuropack S1®)

ou des conditions d'emploi particulières au 01.07.2025 <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018</i> <i>Annexe 3</i>				
Équipements dont la valeur unitaire à neuf dépasse 250 000 euros HTVA au 01.07.2025 <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018</i> <i>Art. 14</i>	/	CHL-Centre : 7 appareils mobiles de radiologie (GEMS®) 8 appareils pour le monitoring (Philips®) 16 appareils pour la télémétrie ECG (Philips®)	/	/
Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>	CHdN-Ettelbruck : 20 lits	CHL-Centre : 35 lits	32 lits dont - Service : CHEM-Esch : 26 lits - Antenne : CHEM-Niederkorn : 6 lits	HRS-Kirchberg : 32 lits ³

¹Les lits de Wiltz ont été supprimés en 2024

²L'antenne de Niederkorn n'a pas été déployée. Un regroupement/recentralisation des lits de cardiologie sur un seul site (Esch) a été réalisé en vue de rationaliser les ressources (matériels, personnels etc.). Autorisation 2024 accordée pour 26 lits dans le service de cardiologie (Esch) dont 6 lits non directement exploitables au 1^{er} janvier 2024 (projet de construction du Südspidol).

³En raison de l'augmentation d'activité, deux lits supplémentaires sont autorisés pour une exploitation au 01.01.2026